

Été 14/Hiver 15



BIEN VIVRE A AUGER-SAINT-VINCENT

LETTRE D'INFORMATIONS

BILAN des actions menées en 2014

FLEURISSEMENT : bientôt la 1ère fleur ☼



Au cours de l'année 2014 différents aménagements des espaces verts et refleurissement des parties communes ont été mis en place, notamment sur la place du village (agrandissement espace vert devant le local du comité des fêtes) et autour de l'église (dégagement de l'espace arrière).

Depuis plusieurs années votre maire et ses conseillers municipaux ont à cœur d'obtenir une 1ère étoile dans le cadre du concours pour le fleurissement de la commune. Le jury départemental s'est déplacé en juillet 2014. Mais, malgré tous les efforts et toute la bonne volonté de Daniel et Yannick HERBAIN, nous avons été classé 6ème pour la tranche des communes de 500 à 1 000 habitants.

Les membres du jury ont toutefois souligné notre engagement et nous encourage à persévérer sur cette voie. Une prime de 450 euros a été versée par le Conseil général ; somme réinvestie dans l'achat de nouveaux plants et arbustes.

ASSAINISSEMENT : les études à la parcelle sont programmées

En 2014, des réunions de travail sur l'assainissement ont été organisées en partenariat avec l'Agence de Développement des Territoires de l'Oise (ADTO).

Nous avons signé une convention avec cet organisme qui nous aidera à constituer les dossiers d'appel d'offres pour la réalisation des 2 dernières études en vue de la réalisation des travaux.

- Coût de l'adhésion à l'ADTO : 50 € d'adhésion + 25 € de frais d'enregistrement. L'abonnement est annuel et le montant est fixé par le Conseil d'Administration. A cette adhésion il faut ajouter 1 € par habitant pour des communes de 0 à 10 000 habitants (coût 2013).
- Coût de l'étude préalable à l'assainissement, à savoir étude « parcellaires, topographique et géotechnique » : 56 KE HT.

LOGEMENTS : des projets en cours

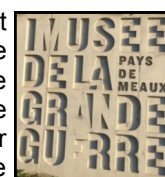
Quatre terrains à bâtir sont en vente, rue Pomponne. Ils sont progressivement commercialisés par les propriétaires et ayants droit.

En face de ces terrains, 4 parcelles cadastrées constituent une opportunité en vue de la réalisation d'une dizaine de logements locatifs (T2 à T4). Ce projet serait porté par l'Etablissement Public Foncier de l'Oise (EPFLO), auquel la commune est adhérente, pour le compte de l'Opac. Il s'agit de développer une offre diversifiée de logements répondant à l'évolution démographique.

Par ailleurs, à l'entrée d'Auger (à gauche en venant de Crépy), un permis de construire a été déposé en Mairie pour continuer l'aménagement des terrains en friche par la construction de 2 nouvelles maisons.

CENTENAIRE 14/18 : la mémoire, au cœur du projet municipal

Le dimanche 23 novembre 2014, 15 adultes et 1 enfant se sont donnés rendez-vous à 9 heures place de l'église pour permettre un co-voiturage vers le musée de la Grande Guerre du pays de Meaux. A son arrivée au musée, le groupe a été pris en charge par une guide qui leur a permis de découvrir ou redécouvrir l'histoire de la 1ère Guerre Mondiale, entre autre grâce à une riche collection d'objets sur la vie au front et à l'arrière.



Ce fut une passionnante visite pour l'ensemble des participants y compris pour la plus jeune d'entre eux. Cette visite fut suivie d'un repas pris dans la bonne humeur. Le Conseil Général de l'Oise a attribué une subvention pour les 4 ans, de 1000 € au regard de l'intérêt du projet présenté par la commune.

Plan Local d'Urbanisme : fixer ensemble les principales orientations d'aménagement de notre commune

L'Etat a prévu de ne plus permettre aux Directions Départementales des Territoires (DDT) d'instruire les documents d'urbanisme. Cette compétence est confiée aux Intercommunalités. Ce transfert est effectif à partir de mars 2015 en ce qui concerne la Communauté des Communes du Pays de Valois (CCPV), anticipant la date officielle de juillet 2015. La CCPV ayant voté le principe d'une création d'un service urbanisme mutualisé.

En ce qui concerne notre commune qui est, comme 6 autres de la CCPV au RNU, la DDT continuera d'instruire nos dossiers d'urbanisme au-delà de l'échéance de juillet. Cependant, il est nécessaire de disposer d'un document d'urbanisme de type carte communale ou PLU car à terme ce service s'achèvera.

Après débat, le conseil municipal décide de se lancer dans l'élaboration d'un PLU afin de pouvoir contrôler sereinement ses propres projets d'aménagement.



1—Qu'est-ce que le PLU ?

C'est à la fois un document d'urbanisme réglementaire et un véritable projet de ville. La commune établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement (sur 10/15 ans) et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation des sols de la commune.

2—Le PLU comprend [art. L.123-1 à L.123-5 du code de l'Urbanisme (CU)]

- **Un rapport de présentation** : explication sur les choix en matière de consommation d'espaces, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
- **Un projet d'aménagement et de développement durable** (PADD) : expose le projet et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitats, de déplacements, etc.
- **Des orientations d'aménagement et de programmation** (OAP) : dans le respect du PADD, comprennent les dispositions portant sur l'aménagement exposés ci-dessus.
- **Un règlement**, qui délimite :
 - les zones urbaines (U)
 - les zones agricoles (A)
 - les zones à urbaniser (AU)
 - les zones naturelles forestières (N)et fixe les règles générales d'urbanisation.
- **Des annexes** (schéma d'eau et d'assainissement, secteurs sauvegardés, etc.).

3—Pour élaborer ce projet, le maire et les membres de la commission « urbanisme » pourront être secondés par le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise** (CAUE) : organisme créé en 1979 et domicilié sur Beauvais. Ce conseil assume des missions de service public dans le cadre et un esprit associatif, auprès des collectivités locales, des professionnels de l'aménagement et du grand public. Ses principales missions : former, conseiller, informer et sensibiliser.

Un bureau d'étude sera choisi à l'issue d'un appel d'offre. Il faut compter en général deux ans pour mettre en place un document d'urbanisme tel qu'un PLU dans une commune.

POINT ECOLE : mise en place des nouveaux rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires s'est traduite par la réduction quotidienne du temps scolaire et la mise en place d'activités périscolaires sur chaque site école.

Le mercredi, un service de cantine et un accueil de loisirs ont été mis en place à Auger Saint Vincent. Aujourd'hui 123 enfants sur 146 bénéficient de cet aménagement.

La rédaction d'un PEDT (projet éducatif territorial) est en cours d'écriture par le Sivos. Ce PEDT n'est pas obligatoire, mais le faire nous permet d'obtenir certains avantages :

- modification du taux d'encadrement (animateurs : 1/14 et 1/18) même pour le mercredi après-midi ;
- obtention du fond de soutien (anciennement fond d'amorçage) de 50 €/enfant/an et 40 € supplémentaires sous certaines conditions ;
- aide de la CAF en plus de 54 €/enfant/an (2014) si nous déclarons notre activité à la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale).

Ce projet sera transmis à la DDCS avant le 13 mai 2015.

2015

Les vœux du maire 2015 placés sous le signe de la citoyenneté

Comme chaque année, le maire Fabrice Dalongeville et les élus municipaux présentent les vœux de la municipalité. Pas moins de 80 personnes ont répondu présent le 22 janvier, jour de la Saint-Vincent. L'occasion pour le maire de décrire les principales actions qui seront conduites pour l'année qui s'ouvre, de remercier les nouveaux élus pour leur élection et leur engagement, tout comme celui des responsables associatifs et les bénévoles qui participent à la vie de notre village. Vous retrouverez dans ce nouveau bulletin municipal les principales annonces faites



Nous comptons sur vous !

Qu'est-ce-que cette journée ?

C'est une journée de mobilisation citoyenne organisée par la collectivité, avec les **habitants bénévoles**, pour réaliser divers travaux d'amélioration de leur cadre de vie.

Tous les habitants volontaires, quels que soient leurs âges et leurs compétences, sont les bienvenus !

Un courrier d'informations sur les actions envisagées au cours de cette journée a été récemment diffusé dans vos boîtes aux lettres et une réunion publique d'informations sera organisée début du mois d'avril.

Nous espérons que cette initiative impliquera l'adhésion d'un plus grand nombre.

La journée citoyenne à Auger-Saint-Vincent aura lieu : Le samedi 25 avril 2015



ASSOCIATION CONCORDIA

Association à but non lucratif née en 1950 suite à la Seconde Guerre Mondiale, d'une volonté de jeunes anglais, allemands et français de faire renaître les valeurs de tolérance, de paix à travers un chantier international de bénévoles.

Proposition d'un partenariat avec cette association :

1—dans le cadre d'un chantier école pour l'été 2015 :

15 jours en juillet ou août avec une douzaine d'adolescents de 15 à 17 ans et dont 5 places seraient réservées à des jeunes de la commune.

Ce chantier serait encadré par 2 adultes : 1 technicien et 1 pédagogue.

Les échanges se feraient en anglais.

Le travail envisagé : réfection de l'enceinte du mur du cimetière.

Coût à la charge de la commune : 3100 € + matériaux + quelques frais divers.

2—dans le cadre de la journée citoyenne, l'association propose de déléguer quelques membres pour une première prise de contact.

Le conseil municipal a suggéré de décaler en 2016 le chantier initialement envisagé cet été, une fois la journée citoyenne réalisée. Ceci afin de mieux apprécier les besoins de la commune.

MAIRIE D'AUGER-SAINT-VINCENT

2, rue du Raguet
60800 Auger Saint Vincent

Téléphone : 03 44 59 16 58
Messagerie : mairie.auger.60@wanadoo.fr
Maire : Fabrice Dalongeville
Serétaire de mairie : Virginie Vial-Pidemont

Nouveau site internet !

augersaintvincent.fr

• Chemin de randonnée au départ de la Mairie

Le circuit est maintenant en place sur le panneau réservé à cet effet. Deux parcours de 9 et 17,5 km.

• Football

Le club fonctionne bien et affiche de bons résultats. Après la trêve hivernale, une manifestation aura lieu en mars 2015. Des maillots ont été offerts par le Directeur de Carrefour Venette.

• Collecte des déchets

Le dispositif de ramassage des ordures ménagères a changé. Il n'y a plus lieu d'utiliser les caisses bleues réservées initialement au papier. Tout doit intégrer la poubelle jaune.

Nous vous rappelons que la Mairie dispose de sacs en plastique si vos contenants sont devenus trop petits. Vous avez également la possibilité de demander un conteneur plus grand. Se renseigner en Mairie.

Petites annonces :

- ☞ Recherche cartes postales, photos de notre commune à partir de l'année 1900.
- ☞ Recherche artistes souhaitant exposer leurs œuvres (peintres, sculpteurs, ...).

Pour ces 2 annonces, prendre contact en Mairie avec Véronique JO-LY, responsable de la commission « cadre de vie ».

VOISINS VIGILANTS ou la sûreté citoyenne

Après débat en conseil municipal en présence du lieutenant Pascal VOISIN, commandant de la communauté de brigades de Crépy/Betz (40 communes), pour évoquer avec lui un projet de « Voisins vigilants » que nous souhaiterions mettre en place sur notre commune, une réunion d'information a été organisée le samedi 14 février dernier. En présence du maire, Patrick Lamoureux, maire-adjoint, a présenté également le résultat du questionnaire « sécurité » envoyé aux habitants de la commune. Ces résultats ont été corroborés par les statistiques tenues par la gendarmerie et présenté par le lieutenant Voisin.



Le code général des collectivités territoriales prévoit en son article L.2211-1 :

« le maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance ». Ce dispositif importé d'Angleterre permet de retisser du lien social entre les habitants en combattant l'individualisme, en développant l'entraide et le soutien aux personnes vulnérables.

Ce dispositif permet de réduire d'environ 40 % les risques de cambriolages (chiffre du ministère de l'intérieur).

Avantages de ce dispositif :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance

Liste des enfants nés en 2014

(Sous réserve des informations parvenues en Mairie)



Avec un clin d'œil particulier pour la naissance d'Elois Pleyne, née le 14 mai, au domicile de ses parents, à Villeneuve-Sur-Auger.

Fouilhe Héloïse, née le 07 mars
Collet Juliette, Alice, née le 31 mai
Collet Marie, Faustine, née le 31 mai
Ferraci Samuel, Paul, né le 29 oct.

INFORMATION



Nous vous informons également que l'Agence Départementale sur le Logement de l'Oise (ADIL 60), association loi de 1901 est à votre disposition et donne gratuitement chaque année 7 000 consultations juridiques, financières et fiscales. Ces consultations portent notamment sur : les rapports locatifs, l'accession à la propriété, la fiscalité du logement, la copropriété, l'amélioration de l'habitat, les informations à caractère social, informations locales.

Une permanence a lieu à la Mairie de Crépy en Valois, les 1er et 3ème lundi de 14 h à 17 h. Pour toute demande de rendez-vous : 03 44 59 44 44